



Compte rendu de réunion

Comité éditorial du 19 avril 2011

Membres présents :

- Philippe Antoine (CELIS, domaine Littérature)
- Emmanuèle Auriac-Slusarczyk (PAEDI, suppl. domaine Territoires et sociétés)
- Danièle Berton-Charrière (CERHAC, suppl. domaine Littérature)
- Marie-Joseph Biache (Vice-président du Conseil d'administration de l'UBP, représentant la Présidente de l'Université)
- Lucien Braun (Presses universitaires de Strasbourg)
- Sylviane Coyault (Directrice des PUBP)
- Mauricette Fournier (CERAMAC, domaine Territoires et sociétés)
- Stéphane Gomis (CHEC, domaine Histoire)
- Jacqueline Juillard (Bibliothèque Clermont Université)
- Laurent Rieutort (Directeur de la MSH)
- Yves Stalder (Conseil scientifique de l'UBP)

Secrétaire de séance : Louis-Paul Baudot (PUBP)

Absents et excusés :

- Jean Buffier (UBP, Direction de la recherche et des partenariats)
- Christine Muratel (Librairie Les Volcans d'Auvergne)
- Linda Chaïb (EHIC, suppl. Domaine Histoire)

Sylviane Coyault ouvre la séance en signalant que le renouvellement du comité marque un tournant dans l'histoire des PUBP.

Après l'adoption de leur déclaration de politique éditoriale et de leurs statuts, se renouvelle en effet la question de la représentativité des Presses dans la valorisation des recherches menées au sein de l'Université, et de leur contribution aux missions de diffusion des savoirs.

À ce titre, S. Coyault souligne l'importance que revêt la présence au sein du comité des représentants de l'Université, et notamment d'un représentant issu des « sciences exactes » (Yves Stalder, rattaché au Laboratoire de mathématiques de l'UFR Sciences et Techniques) pouvant apporter l'éclairage d'autres pratiques éditoriales.

1) Missions du comité

Tâches principales :

- évaluer les projets de publication en fonction des avis émis par les comités de lecture ;
- servir d'intermédiaire entre les personnels des PUBP et les responsables de publication ;
- établir un calendrier permettant aux Presses de communiquer à leurs diffuseurs des programmes de publication

(Parmi les documents fournis aux membres, les consignes aux auteurs font valoir le minimum de discipline nécessaire dans l'élaboration et le dépôt des projets, de manière à planifier l'activité du service.)

La déclaration de politique éditoriale permet de poser la question : quel type de publication pourrait être représentatif du rattachement des PUBP à la MSH ?

Lucien Braun relève qu'il y a de grandes diversités de pratiques, d'une Presse d'université à l'autre ; par exemple, les Presses de Nancy se contenteraient d'enregistrer les projets proposés par les Centres de recherche, alors que les Presses de Strasbourg ont, sous sa direction, effectué un « travail social » en privilégiant la publication des thèses et de fascicules monographiques mettant en valeur des articles qui, sinon, auraient été « perdus » dans des actes de colloques. Chaque Presse doit être consciente que ses choix travaillent à l'image de son Université.

2) Méthode de travail

La discussion s'engage sur l'importance des expertises extérieures pour finaliser les projets de publication, étant entendu que des projets déjà validés par les comités de lecture internes ne peuvent être rejetés, mais peuvent être améliorés selon des critères proprement éditoriaux. Les enseignants-chercheurs du comité acceptent de constituer et de mettre à la disposition des Presses des fichiers d'experts potentiels par champs disciplinaires ; plus ces listes seront fournies, moins grand sera le risque de lasser les experts en les sollicitant à répétition.

Stéphane Gomis émet un doute quant au fait de soumettre les actes de colloques à expertise extérieure, arguant que les comités scientifiques ont déjà fait un travail de sélection en amont des colloques. Il estime par ailleurs « difficile » de ne pas publier les actes des colloques, tout en signalant que le CHEC est déjà attentif à hiérarchiser les publications (les séminaires et journées d'études ne sont publiés qu'au format pdf).

Pour Philippe Antoine de même que pour Sylviane Coyault, les actes de colloques ne sont pas encore véritablement des livres ; il faudrait pouvoir accompagner leur « devenir livre » et, pour cela, définir un cahier des charges avant de solliciter des experts.

S. Coyault insiste sur le fait que les appels à expertises qui ont déjà été lancés par les Presses, ont adjoint des critères éditoriaux (organisation dynamique des tables des matières, qualité d'écriture...) aux critères scientifiques.

Mauricette Fournier objecte que le principe d'une expertise externe ne semble pas pouvoir s'appliquer aux publications du CERAMAC, une première sélection (en ce qui concerne les actes de colloques) ayant été opérée au niveau des préactes, une seconde sur les communications proposées ; elle signale également la difficulté de trouver des experts qui n'aient pas déjà été sollicités pour participer aux colloques. Le comité maintient qu'une « ambition éditoriale » (P. Antoine) est nécessaire et qu'un regard extérieur ne peut qu'être utile pour juger de la cohérence des ouvrages issus de colloques ; cela vaut également pour les thèses, qui doivent être partiellement réécrites et élaguées avant publication.

L. Braun précisant qu'une première expertise a lieu au sein même du comité éditorial des Presses de Strasbourg, portant à la fois sur la valeur scientifique interne aux projets et sur leur représentativité pour l'Université, le comité discute de l'opportunité de cibler et valoriser les ouvrages représentatifs, que ce soit en matière de régionalisme ou parce qu'ils sont emblématiques de champs disciplinaires porteurs pour l'Université.

Emmanuèle Auriac propose, pour conclure sur ce point, que le comité donne une première acceptation des projets annoncés, et sollicite ensuite leur expertise.

S. Coyault appuie cette proposition : le comité informera les porteurs de projets de leur acceptation définitive, sous réserve d'un certain nombre de modifications éventuelles.

Il conviendra donc de distinguer et d'articuler :

- l'expertise scientifique, effectuée dans un premier temps par les comités scientifiques (pour les actes de colloques) ou les comités de lecture internes de chaque collection, mettant en avant l'apport théorique des ouvrages ;
- l'expertise éditoriale, émise par un spécialiste de chaque champ disciplinaire rattaché à une autre université sur sollicitation des PUBP, expertise à laquelle le comité éditorial pourra adjoindre des suggestions complémentaires visant à l'unité et à la lisibilité de chaque publication.

3) Réflexions sur les collections

À l'occasion de publications récentes ou en projet dans deux nouveaux champs disciplinaires (éducation, communication), les porteurs de projets ont exprimé le souhait de créer des collections. Jacqueline Juillard remarque que les collections figurant au catalogue des PUBP semblent déjà très nombreuses ; elle s'interroge sur leur rôle dans le choix des ouvrages publiés et émet des doutes sur l'opportunité d'en créer de nouvelles.

S. Coyault reconnaît cet état de fait, notamment dans le champ littéraire (malgré la suppression récente de deux *Cahiers*) ; elle nuance ce constat en rappelant que le nombre élevé de publications littéraires reflète les effectifs élevés de chercheurs dans ce domaine, qui sont une singularité de l'Université.

Le comité s'accorde pour estimer que le renouvellement des collections peut refléter les évolutions et les secteurs émergents de la recherche, et ne s'oppose pas à la création des deux nouvelles collections :

- « Sphère éducative », dirigée par Emmanuèle Auriac-Slusarczyk (PAEDI) ;
- « Communication et lien social », dirigée par Sébastien Rouquette (équipe Communication et solidarité) ;

à condition que leurs responsables s'engagent à les alimenter à échéances régulières.

Corrélativement, les PUBP s'efforceront de hiérarchiser leur catalogue au profit des collections réellement vivantes.

En contrepoint, Yves Stalder s'interroge sur le niveau de la décision éditoriale : à quel moment, et par qui, est prise la décision de publier aux PUBP ? Certains projets peuvent-ils être refusés ?

S. Coyault affirme qu'il y a lieu de différencier les projets des Centres de recherche, dont l'impression est financée par eux, de projets qui seraient « labellisés » et soutenus conjointement par la MSH et les PUBP (selon des critères tels qu'interdisciplinarité, aide à première publication, diffusion vers un large public...). La grille de lecture fournie aux experts devrait donc pouvoir être adaptée au différents types d'ouvrages : actes, recueils, cahiers, monographies... (cette grille est fournie aux membres du comité, qui sont invités proposer toutes modifications ou compléments qui leur sembleront pertinents).

Laurent Rieutort confirme que l'on peut « aller encore plus loin » pour renforcer la culture scientifique d'expertise. Prenant acte du rôle de la diffusion dans la culture scientifique et technique, il évoque l'éventualité d'appels à publications ayant vocation à refléter l'inter- ou la pluridisciplinarité consubstantielle à la MSH, y compris dans des champs disciplinaires hors LSH.

En marge de l'inscription au catalogue des PUBP, Ph. Antoine présente les arguments en faveur d'une reprise et d'une perpétuation du fonds des Éditions Minard, suite à une sollicitation de ce dernier.

S. Coyault précise que l'accroissement du volume éditorial qui en résulterait (+ 7 à 8 ouvrages / an) ne saurait être supporté par le personnel actuel.

Si le comité reconnaît à l'unanimité les avantages que les PUBP pourraient retirer d'être associées à un « label reconnu » renforçant leur « identité littéraire », ainsi que d'un partenariat avec le secteur privé qui pourrait permettre de solliciter des subventions du CNL, Marie-Joseph Biache attire néanmoins l'attention sur les aspects juridiques, institutionnels et économiques d'une telle opération, qui nécessitent une mise au point :

- compatibilité entre la souveraineté exigée par les comités de lecture des Éditions Minard, et la compétence éditoriale inscrite dans les statuts des PUBP ;
- validation d'un partenariat public/privé par une convention d'activité réciproque soumise à l'approbation du conseil d'administration après évaluation du ratio risques/revenus ;
- paiement des salaires des personnels PAO supplémentaires sur recettes propres issues des ventes.

M.-J. Biache récapitule les échanges du point de vue de l'Université, pour laquelle les PUBP doivent avoir un double « intérêt » :

- d'une manière générale, en exemplifiant l'identité scientifique de l'Université (au travers des identités respectives des Centres de recherche, de la MSH, mais aussi, en tant que service commun, d'autres secteurs de recherche porteurs pour l'Université – ce qui signifie, pour les secteurs hors Lettres, la capacité de publier rapidement sur l'Internet) ;
- concrètement, en permettant par leur activité de valorisation de justifier la gestion de la TVA sur la Recherche – ce qui a un impact sur les ressources de l'établissement.

Les indices déterminants d'une valorisation efficace par les publications sont, selon lui :

- la pertinence de chaque projet dans la ligne éditoriale des Presses ;
- la mise en conformité des projets retenus avec des normes éditoriales (par ex. une introduction problématisante pour tous les actes de colloques) ;
- l'impact sur le lectorat, mesurable par le degré de citation.

4) Soutiens à publication

S. Coyault informe le comité qu'elle a déjà accordé, récemment, un soutien des PUBP pour l'ouvrage « J'ai dessiné la guerre », ouvrage conçu dans le cadre d'un projet ANR et devant être publié d'ici fin 2011. Ce soutien a été motivé tant pour des raisons scientifiques, dont elle se porte garante, qu'en raison de la possibilité d'une large diffusion grâce à un partenariat avec l'UNESCO ainsi qu'à des opérations pédagogiques qui seront menées avec des enseignants du second et du premier degré lors du lancement de l'ouvrage.

Trois demandes sont examinées.

1. Un projet de catalogue d'objets archéologiques (Titre provisoire : « Fragments arvernes »), coordonné par M. Bertrand Dousteyssier, ingénieur d'études en archéologie, rattaché au CHEC, en partenariat avec un membre de l'INRAP. Le comité émet un accord de principe pour soutenir financièrement ce projet, des garanties scientifiques étant données pour les notices et la qualité de la mise en page. La diffusion touchera autant les spécialistes qu'un large public, notamment au travers des bibliothèques des musées d'Auvergne, qui ne disposent à l'heure actuelle d'aucun ouvrage spécifique sur les recherches archéologiques dans la région. Cet ouvrage hors collection pourra donc être labellisé par la MSH dans la mesure où, d'une part, il témoignera de son ancrage territorial et, de l'autre, il contribuera à la valorisation et à l'attractivité d'un secteur de recherches particulièrement dynamique dans lequel les chercheurs de l'UBP ont une spécificité nationale (l'archéologie spatiale). Le soutien des PUBP sera acté lorsque celles-ci auront vérifié que l'élaboration du projet correspond effectivement aux engagements de ses coordonnateurs.

2. Une proposition sur le « Volcanisme en Auvergne » émanant de M. Alain Gourgaud, professeur émérite au Laboratoire Magmas et Volcans. Ce projet est constitué de brèves notices passant en revue les sites remarquables des cinq massifs volcaniques d'Auvergne, avec de nombreuses illustrations (non fournies). Une coédition est souhaitée avec un éditeur régionaliste.

Le comité doute de l'originalité de l'ouvrage, considérant d'une part que la littérature sur le sujet est déjà très abondante, d'autre part que M. Gourgaud a par ailleurs publié à plusieurs reprises des cartes, fascicules ou articles contenant des variantes des notices proposées. De plus, la brièveté des notices et leur caractère très descriptif ne répondraient pas aux attentes d'un lectorat averti sans que les textes, utilisant une terminologie trop technique, soient réellement accessibles à de simples amateurs. Le comité décide en conséquence que les PUBP ne sont en mesure ni de valoriser ni de diffuser ce projet, qui manque de cohérence et dont le lectorat n'est pas suffisamment ciblé.

3. Une demande pour la mise en page et la publication en ligne des préactes du colloque 2011 (« Euromech ») de la MSH, coordonné par Johannes Stieger (Géolab). Le comité se range à l'avis d'Y. Stalder, qui juge la présence de ces préactes plus pertinente sur le site de la MSH (si possible sur une page dédiée au colloque), que dans le catalogue en ligne des PUBP. La mise en ligne de prépublications semble d'ailleurs et plus généralement devoir être discutée, dans la mesure où il est essentiel de préserver la qualité éditoriale sur l'Internet pour qu'il ne soit pas considéré comme un mode de publication « au rabais ». En tout état de cause, une prépublication ne saurait être envisagée si la publication définitive n'est pas le fait des PUBP.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, un rendez-vous est convenu pour une réunion intermédiaire du comité éditorial, le 28 juin 2011 à 10 heures, afin de rassembler les listes d'experts potentiels établies par les enseignants-chercheurs du comité et de préparer l'ordre du jour de la réunion de l'automne.